

Propositions du Conseil de banque

Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 23 février 2007, le rapport annuel et les comptes annuels pour 2006, présentés par la Direction générale dans le 99^e rapport de gestion et destinés au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 16 mars 2007, le rapport annuel et les comptes annuels conformément à l'art. 7, al. 1, LBN. En outre, l'organe de révision a signé son rapport le 23 février 2007.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels pour 2006;
2. de répartir le résultat de l'exercice (bénéfice porté au bilan), soit fr. 5 045 320 927.--, comme suit:

Affectation du bénéfice	2006 en millions de francs
Résultat de l'exercice (bénéfice porté au bilan selon l'art. 36 LBN)	5 045,3
Attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	-888,6
Bénéfice distribuable (art. 30, al. 2, LBN)	4 156,7
Attribution à la réserve pour distributions futures	-1 655,2
Bénéfice total à distribuer (art. 31 LBN)	2 501,5
Versement d'un dividende de 6%	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons ¹	-2 500,0
Solde après affectation du bénéfice	-

1 Convention du 5 avril 2002 entre le DFF et la BNS concernant la distribution des bénéfices.

3. d'élire Monsieur Daniel Lampart, chef économiste de l'Union syndicale suisse, membre du Conseil de banque;
4. d'élire PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, organe de révision pour la période administrative 2007/2008;
5. de donner décharge au Conseil de banque.